
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2017 À 17 h 00 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

Est absente
Madame la conseillère

Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-409

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions

PROJETS DE RÈGLEMENTS

4. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1014-1 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. Octroi de contrat – Réfection de fossés – Rue Lajeunesse
6. Octroi de contrat – Système intégré de gestion de bibliothèque Biblionet
7. Autorisation de vente d'une unité d'urgence de marque GMC C8500 6 roues (unité 1080) avec génératrice de marque Honda – Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls
8. Entente de services - Assistance mutuelle en matière de sécurité incendie – Municipalité de St-Jacques
9. Contrat accessoire – Services professionnels en ingénierie – Travaux de construction de l'usine de filtration des eaux (St- Patrick) – Roche Ltée (depuis devenu Norda Stelo)

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Renonciation à une servitude de puisage d'eau et de passage de tuyaux — Lot 5 527 981
11. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
12. Évaluation de rendement – Mise en place et désignation
13. Approbation - Regroupement et intégration avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon des offices municipaux de la MRC Matawinie
14. Le grand Frisson - 2e édition
15. Demande d'autorisation et de soutien - Course pour la vie Concerto - 29 avril 2018
16. Demande d'installation d'un luminaire de rue – Chemin Vincent-Massey à l'intersection de la rue Aylmer
17. Demande d'installation d'un luminaire de rue – Rue Yvonne
18. Ajustement de la signalisation suite à la fermeture d'une partie de la 3^e Avenue
19. Autorisation de signature – Convention collective pour les années 2017 à 2022 – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084
20. Embauche d'une stagiaire en secrétariat
21. Demande de congé sans solde – Employé numéro 80-0012

22. Modification à la résolution n° 17-325 – Embauche – Adjointe administrative au Service du greffe – Volet contentieux – Autorisation de signature
23. Demande d'aide financière - Solidarité Ristigouche – Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est
24. Certificat de paiement numéro 2 - Acceptation définitive - Traitement de surface double – Sections de la rue Albert, de la 12^e Avenue et de la 13^e Avenue - Sintra inc.
25. Certificat de paiement numéro 2 - Acceptation définitive - Pavage de diverses rues 2016 – Phase 1 – Rue Langlois - Excavation Normand Majeau inc.
26. Certificat de paiement numéro 2 - Acceptation définitive - Pavage de diverses rues 2016 – Phase 1 – Rues des Cardinaux – Excavation Normand Majeau inc.
27. Correspondance
28. Affaires nouvelles
29. Deuxième période de questions
30. Levée de la séance

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1014 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS

CONSIDÉRANT QU'un règlement de construction est en vigueur dans la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de modifier les dispositions relatives aux fondations;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 septembre 2017.

17-410 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1014-1 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE FOSSÉS – RUE LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Les entreprises L. Laporte de Bayonne inc. pour la réfection de fossés sur la rue Lajeunesse, pour un montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

17-411 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la réfection de fossés sur la rue Lajeunesse à Les entreprises L. Laporte de Bayonne inc., pour un montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-000105 est émis pour autoriser cette dépense.

6. OCTROI DE CONTRAT – SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE BIBLIONET

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Concepts logiques 4DI inc. pour l'implantation et l'utilisation du système intégré de gestion de bibliothèque Biblionet, pour un montant de 16 096,50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

17-412 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour l'implantation et l'utilisation du système intégré de gestion de bibliothèque Biblionet à Concepts logiques 4DI inc., pour un montant de 16 096,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2018.

7. AUTORISATION DE VENTE D'UNE UNITÉ D'URGENCE DE MARQUE GMC C8500 6 ROUES (UNITÉ 1080) AVEC GÉNÉRATRICE DE MARQUE HONDA – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE ROXTON FALLS

CONSIDÉRANT une offre d'achat reçue de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, aux termes de la résolution numéro 262-08-2018, laquelle a été adoptée lors de sa séance régulière du 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat porte sur le véhicule numéro 1080, soit une unité d'urgence de marque GMC C8500 6 roues, année 2005, incluant également une génératrice de marque Honda 5000W se trouvant dans le véhicule et est faite pour un montant de 85 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par le directeur du Service de la sécurité incendie de procéder à la vente du véhicule ci-haut mentionné, le tout considérant les besoins de ce Service;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de vendre ce véhicule, il y a lieu de lui retirer sa vocation d'utilité publique et à lui accorder une destination privée.

17-413 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De retirer sa vocation d'utilité publique au véhicule numéro 1080, soit une unité d'urgence de marque GMC C8500 6 roues, année 2005, incluant également une génératrice de marque Honda 5000W se trouvant dans le véhicule et de le faire passer du domaine public au domaine privé de la Municipalité, aux fins de la transaction de vente.

D'autoriser la vente à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls du véhicule numéro 1080, soit une unité d'urgence de marque GMC C8500 6 roues, année 2005, incluant également une génératrice de marque Honda 5000W se trouvant dans le véhicule, pour un montant de 85 000 \$, plus les taxes applicables.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

8. ENTENTE DE SERVICES - ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Rawdon et de St-Jacques souhaitent conclure une entente de services d'une durée d'un an, renouvelable annuellement, relative à l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution n° 276-2016 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de St-Jacques autorisant la signature d'une telle entente avec la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

17-414 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la signature d'une entente entre la Municipalité de Rawdon et la Municipalité de St-Jacques d'une durée d'un an, renouvelable annuellement, relative à l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir.

9. CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE FILTRATION DES EAUX (ST- PATRICK) – ROCHE LTÉE (DEPUIS DEVENU NORDA STELO)

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels octroyé le 1er décembre 2010 à la firme Roche Ltée (depuis devenue Norda Stelo), pour la construction de l'usine de filtration St-Patrick;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction de cette usine ont débuté en 2015;

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévus et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 50 000 \$ pour services professionnels supplémentaires rendus à ce jour est requise et qu'il est estimé qu'une somme additionnelle de 82 400 \$ pour services professionnels est nécessaire afin de mener à terme le contrat octroyé en 2010, le tout pour un montant total de 132 400 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT plusieurs directives de changement à la demande de la Municipalité, les retards et les imprévus dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat contenu à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité de Rawdon.

17-415 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer un contrat accessoire pour services professionnels à la firme Norda Stelo afin de mener à terme le contrat octroyé en 2010, pour un montant total de 132 400 \$, plus les taxes applicables, soit un montant de 82 400 \$ pour services professionnels estimés à venir, auquel s'ajoute une somme de 50 000 \$ pour services professionnels additionnels rendus à ce jour.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 90.

Le certificat de crédit numéro 93648 est modifié en conséquence.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. RENONCIATION À UNE SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU ET DE PASSAGE DE TUYAUX — LOT 5 527 981

CONSIDÉRANT qu'une servitude de puisage d'eau et de passage de tuyaux, enregistrée au registre foncier sous le numéro 118355, bénéficie notamment au lot dominant numéro 5 527 981;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de ce lot numéro 5 527 981 pour l'avoir acquis aux termes de la vente pour non-paiement de taxes foncières pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 5 527 981 est actuellement vacant et que le système d'approvisionnement en eau ainsi que les tuyaux se situant sur ce lot sont inutilisés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT une demande reçue aux fins de procéder à la renonciation à cette servitude de puisage d'eau et de passage de tuyaux, afin que ce droit s'éteigne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucun intérêt à continuer à bénéficier de cette servitude et accepte de procéder à son annulation.

17-416 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De renoncer à la servitude de puisage d'eau et de passage de tuyaux au bénéfice du lot numéro 5 527 981, laquelle est enregistrée au registre foncier sous le numéro 118355 ainsi qu'à tout autre droit de puisage d'eau ou de passage de tuyaux pouvant bénéficier au lot numéro 5 527 981.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, la Municipalité assumera le tiers des frais afférents.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-000106 a été émis pour autoriser cette dépense.

II. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, lequel vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2017-2018, un montant de 12,5 millions de dollars est disponible pour répondre aux demandes des organismes et que l'aide financière peut atteindre jusqu'à 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projets.

17-417 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

12. ÉVALUATION DE RENDEMENT – MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT le *Guide pour procéder à l'évaluation de rendement*, produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lequel suggère et propose des éléments pouvant être utilisés par les organismes municipaux pour réaliser une évaluation de rendement insatisfaisant ou satisfaisant, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement permet aux organismes municipaux d'écarter un entrepreneur ou un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur, permettant ainsi d'améliorer le processus de sélection des contractants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cet outil mis à sa disposition et à cette fin, désigne le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe pour concevoir et ensuite procéder à la réalisation d'une évaluation de rendement à l'égard d'un cocontractant quant au respect de ses engagements contractuels, si besoin est.

17-418 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la mise en place d'un processus d'évaluation de rendement.

De désigner le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe pour concevoir et ensuite procéder à la réalisation d'une évaluation de rendement à l'égard d'un cocontractant quant au respect de ses engagements contractuels, si besoin est.

13. APPROBATION - REGROUPEMENT ET INTÉGRATION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RAWDON DES OFFICES MUNICIPAUX DE LA MRC MATAWINIE

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi no 83 a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, lequel donne au ministre le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux ou municipaux d'habitation à compter du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi no 83 ne prévoit pas d'emblée l'intégration d'offices municipaux situés sur le territoire de la MRC de Matawinie avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a décidé de ne pas déclarer sa compétence en logement social, laissant ainsi les Offices sur son territoire se regrouper entre eux ou avec d'autres pour répondre aux exigences de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Rawdon souhaite procéder au regroupement et à l'intégration des Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon, de Saint-Côme, de Saint-Jean-de-Matha, de Saint-Félix-de-Valois, de Sainte-Béatrix, de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Donat avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration d'offices municipaux avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Rawdon est situé sur le territoire de la Municipalité de Rawdon.

17-419 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer le regroupement et l'intégration des Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline de Kildare et de Saint-Donat avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon, avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés selon les conditions et modalités suivantes :

- Qu'une fois regroupés, les Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline de Kildare et de Saint-Donat deviennent l'Office d'habitation de Rawdon, qui deviendra OMH Matawinie une fois les lettres patentes modifiées;
- Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office avant son intégration;
- Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement.

14. LE GRAND FRISSON - 2E ÉDITION

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture faisant état de la programmation et du budget requis pour la tenue de la 2^e édition du Grand Frisson, lequel se déroulera le 27 janvier 2018 de midi à 22h;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité requise pour la tenue de l'événement est de l'ordre de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire pour le bon déroulement de cet évènement de fermer la rue Saint-Patrick entre le 20 et le 29 janvier 2018, de fermer la rue Queen le jour de l'évènement et d'affecter des employés du Service des travaux publics et du Service de la sécurité incendie à cet évènement.

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

17-420 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver la programmation et le budget pour la 2^e édition du Grand Frisson, tels que présentés et d'autoriser une contribution financière de la Municipalité au montant de 30 000 \$.

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors de la tenue de l'évènement, conditionnellement à l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser l'affectation d'employés du Service des travaux publics et du Service de la sécurité incendie à cet évènement, aux fins de préparation des différents plateaux d'activités et de prévention pour certaines des activités.

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à procéder à la fermeture de la rue Saint-Patrick, entre la rue Albert et la rue Adélaïde, du 20 au 29 janvier 2018.

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à procéder à la fermeture de la rue Queen entre la 4^e et la 6^e Avenue, le 27 janvier 2018 entre 7h et minuit pour les festivités du Grand Frisson, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2018.

15. DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN - COURSE POUR LA VIE CONCERTO
- 29 AVRIL 2018

Modifiée par
résolution no
18-95

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation, de prêt de matériel et de soutien pour la course pour la vie Concerto (parcours de 1 km, 5 km, 10 km et demi-marathon de 21 km), le 29 avril 2018, dans le but d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE la demande a également pour objet que la Municipalité étende sa couverture d'assurance en responsabilité civile pour cet événement de levée de fonds;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

17-421 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la tenue de la course pour la vie Concerto le dimanche 29 avril 2018 sur le territoire de la Municipalité et sur les tronçons de route sous sa juridiction, le tout selon les conditions et les recommandations du Service des loisirs et de la culture et sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant.

D'autoriser le prêt de matériel, cônes, barricades, marquises, tables et chaises ainsi que l'affectation de 6 membres du personnel du Service des loisirs et de la culture de la Municipalité.

D'autoriser la fermeture temporaire de rues, entre 7h30 et midi, des sections de rues suivantes :

- une partie de la 2e Avenue, entre les rues Queen et Church
- une partie de la rue Church, entre la 2^e Avenue et la 4e Avenue
- une partie de la 4e Avenue, entre les rues Church et Queen

D'appuyer la demande de fermeture temporaire de rues auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les rues sous sa juridiction.

D'accepter d'étendre la couverture d'assurance en responsabilité civile de la Municipalité pour la journée de l'évènement de levée de fonds Course pour la vie Concerto, soit le dimanche 29 avril 2018.

16. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE – CHEMIN VINCENT-MASSEY À L'INTERSECTION DE LA RUE AYLMER

CONSIDÉRANT une demande d'installation d'un luminaire de rue sur le chemin Vincent-Massey à l'intersection de la rue Aylmer, en conformité avec la Politique de demande d'installation de luminaires de rues;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des travaux publics.

17-422 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au DEL sur le poteau (P1VLMO) localisé sur le chemin Vincent-Massey, à l'intersection de la rue Aylmer.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéros 2017-000107 (Hydro-Québec) et numéro 2017-000108 (les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.) ont été émis pour autoriser cette dépense.

17. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE – RUE YVONNE

CONSIDÉRANT une demande d'installation d'un luminaire de rue sur la rue Yvonne, face au 3336, rue Yvonne, en conformité avec la Politique de demande d'installation de luminaires de rues;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des travaux publics.

17-423 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au DEL sur le poteau (P04KKW) localisé sur la rue Yvonne, face au 3336, rue Yvonne.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéros 2017-000107 (Hydro-Québec) et numéro 2017-000108 (les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.) ont été émis pour autoriser cette dépense.

18. AJUSTEMENT DE LA SIGNALISATION SUITE À LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA 3^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE, suite à la fermeture d'une partie de la 3^e Avenue, il y a lieu d'ajuster la signalisation en place dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à l'installation d'un panneau « arrêt » sur la 3^e Avenue en direction est, à l'intersection de la rue Clearview ainsi que de relocaliser le panneau « arrêt » qui était en place sur la rue Kirkwood en direction ouest, à l'intersection de la rue Clearview plutôt qu'à l'intersection de la 3^e Avenue, laquelle est maintenant fermée;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service des travaux publics.

17-424 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver l'installation d'un panneau « arrêt » sur la 3^e Avenue en direction est, à l'intersection de la rue Clearview ainsi que la relocalisation du panneau « arrêt » qui était en place sur la rue Kirkwood en direction ouest, à l'intersection de la rue Clearview plutôt qu'à l'intersection de la 3^e Avenue, laquelle est maintenant fermée.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE POUR LES ANNÉES 2017 À 2022 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1084

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084 concernant la convention collective pour les années 2017 à 2022 inclusivement, des employés de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des termes et des conditions de l'entente de principe et qu'il est en accord avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de négociation.

17-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature, pour et au nom de la Municipalité, de la convention collective pour les années 2017 à 2022 inclusivement, selon les termes et conditions prévus à l'entente de principe et sous condition d'entente entre les parties sur l'ensemble des points, le cas échéant.

20. EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT une demande de stage non rémunéré en secrétariat pour la période incluse entre le 18 septembre et le 27 octobre 2017.

17-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de Madame Vanessa Plante à titre de stagiaire non rémunérée pour la période incluse entre le 18 septembre et le 27 octobre 2017.

D'autoriser l'adjointe aux ressources humaines à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

21. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ NUMÉRO 80-0012

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 80-0012 a déposé une demande de congé sans solde de ses fonctions de pompiers au Service de la sécurité incendie, pour une période de 12 mois à partir du 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 19 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie et de l'adjointe aux ressources humaines.

17-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la demande de congé sans solde de l'employé numéro 80-0012 pour une période de 12 mois à partir du 2 octobre 2017.

22. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 17-325 – EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DU GREFFE – VOLET CONTENTIEUX – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution n° 17-325 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2017, laquelle autorisait l'embauche de Madame Nadia Sabbagh au poste d'adjointe administrative au Service du greffe, volet contentieux;

CONSIDÉRANT que des documents supplémentaires doivent être signés par la Municipalité aux fins de cette résolution, dont notamment une lettre d'engagement auprès de la FARPCNQ.

17-428 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De modifier la résolution n° 17-325 afin d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document supplémentaire nécessaire aux fins de cette embauche, dont la lettre d'engagement auprès de la FARPCNQ.

23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE – MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est afin d'assurer sa défense au procès l'opposant à la pétrolière Gestem et afin de faire valoir le droit des municipalités à protéger leurs sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT la recommandation au conseil municipal provenant du Comité consultatif en environnement d'accorder une somme de 500 \$ à même leur budget d'opération.

17-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ à la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dans le cadre de leur campagne de financement Solidarité Ristigouche.

Le certificat de crédit numéro 2017-000109 a été émis pour autoriser cette dépense.

24. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – SECTIONS DE LA RUE ALBERT, DE LA 12^E AVENUE ET DE LA 13^E AVENUE - SINTRA INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 2 055,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de traitement de surface double de sections de la rue Albert, de la 12^e Avenue et de la 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie par intérim de procéder à la réception et l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 21 septembre 2017.

17-430 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation définitive des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 2 055,60 \$, taxes incluses, à l'entreprise Sintra inc. (Franroc, division de Sintra inc.), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00124, lequel sera libéré à la réception des quittances.

25. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 1 – RUE LANGLOIS - EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 2 679,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage sur la rue Langlois par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie par intérim de procéder à la réception et l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 21 septembre 2017.

17-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation définitive des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 2 679,06 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00104, lequel sera libéré à la réception des quittances.

26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 1 – RUES DES CARDINAUX – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 5 396,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage sur la rue des Cardinaux par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie par intérim de procéder à la réception et l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 21 septembre 2017.

17-432 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation définitive des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 5 396,52 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00106, lequel sera libéré à la réception des quittances.

27. CORRESPONDANCE

28. AFFAIRES NOUVELLES

29. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

17-433 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h45.

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire